



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1840

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2010 -  
Professionnalisation du commerce équitable

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux  
entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Madame Besson

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1840**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2010 - Professionnalisation du commerce équitable**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a initié une démarche pour développer l'économie sociale et solidaire. En effet, dans un contexte socio-économique bouleversé par la crise, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, mutuelles de santé et d'assurances, banques coopératives, coopératives de production, coopératives d'artisans, coopératives d'acheteurs, coopératives d'activité et d'emploi) ont démontré leur contribution économique au maintien de l'emploi et de l'activité économique sur le territoire.

Ils représentent, en effet, plus de 12 % des établissements privés et assurent plus de 9 % des emplois salariés en équivalent temps plein de l'agglomération lyonnaise, notamment dans le secteur associatif dédié à l'éducation, l'action sociale, la santé ou la culture.

L'action de la Communauté urbaine a porté, en 2010, sur l'animation des structures représentatives de l'économie sociale et solidaire afin de construire, avec elles, un plan d'actions intégré aux différentes politiques publiques promues par la Communauté urbaine, en matière d'habitat, d'entrepreneuriat, de cohésion sociale, de participation citoyenne et de nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Cette gouvernance d'agglomération est participative et les parties prenantes de l'économie sociale et solidaire ont l'occasion de promouvoir une approche concertée, traduite dans un plan d'actions territorial validé conjointement. Ce plan d'actions s'articule autour de 4 axes :

- axe 1 : favoriser le développement de l'entrepreneuriat en économie sociale et solidaire,

- axe 2 : professionnaliser les acteurs de l'économie sociale et solidaire et structurer les réseaux par le soutien aux pôles de compétences en :

. accompagnant la structuration de réseaux des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser la reconnaissance de l'économie sociale et solidaire comme un champ économique à part entière structuré et performant,

. soutenant les pôles de compétences existants pour professionnaliser les filières économiques, notamment du commerce équitable,

. améliorant la compétitivité des structures de l'économie sociale et solidaire en accompagnant leur professionnalisation par le développement de compétences en lien avec les dispositifs existants au niveau régional,

- axe 3 : connaître et faire connaître l'économie sociale et solidaire,

- axe 4 : soutenir des projets d'agglomération, notamment, autour de l'habitat coopératif, du commerce équitable ou de la création de nouvelles filières économiques.

La présente délibération se rattache à l'axe 2 et vise, en particulier, la professionnalisation de la filière commerce équitable.

### **Contexte**

La démarche de commerce équitable propose une alternative pour réduire les inégalités engendrées par le commerce conventionnel en soutenant le développement des producteurs et de leur communauté par la garantie d'un prix minimum stable et un partenariat commercial et technique de long terme.

Le commerce équitable intègre les préoccupations sociétales et environnementales, répondant ainsi à une demande croissante des consommateurs, et touche un public de plus en plus large. Outre les produits alimentaires et l'artisanat, le commerce équitable concerne aussi la mode, les cosmétiques, les compléments alimentaires, le textile et les services, avec l'organisation de voyages équitables et solidaires.

Son développement récent se traduit par l'augmentation de nouveaux points de vente (boutiques spécialisées, grandes et moyennes surfaces, sites internet de vente en ligne), des volumes de produits vendus et du nombre de références disponibles pour les consommateurs publics et privés.

Cela se traduit aussi par l'émergence de nouveaux entrepreneurs aux côtés des acteurs originels, militants associatifs, majoritairement bénévoles. En pleine effervescence, le secteur est en train de se structurer autour de collectifs d'acteurs pour sortir de la marginalité, et une soixantaine de structures s'impliquent à différents niveaux sur des démarches de commerce équitable dans l'agglomération (information, importation, distribution, licence Max Havelaar). Néanmoins, les cadres de travail encore trop disparates de ces collectifs limitent la crédibilité de ce secteur auprès des gros acheteurs institutionnels.

Pour créer de la cohérence entre les acteurs, des cadres de collaboration entre structures du commerce équitable se sont mis en place, principalement sur des actions de sensibilisation et d'information du grand public.

Toutefois, les entreprises du secteur expriment un besoin plus pragmatique d'échanges et les plus petites structures sont confrontées à un besoin de professionnalisation sur des problématiques concrètes de gestion d'entreprise.

### **Présentation de l'association EQUI'SOL**

Pour répondre à ce besoin, l'association EQUI'SOL (collectif régional des acteurs du commerce équitable) a créé, en janvier 2010, un pôle de compétences visant à favoriser une coopération inter-entreprises en s'inspirant du dispositif cluster pour fédérer les acteurs et renforcer leur structuration.

Le pôle de compétences a pour mission de contribuer au développement économique du secteur émergent du commerce équitable à travers trois objectifs :

- construire et/ou renforcer les partenariats entre les acteurs économiques du commerce équitable et de la consommation responsable (mutualisation, synergies et partenariats),
- professionnaliser les acteurs,
- informer et communiquer vers les professionnels et les institutions.

### **Programme d'actions 2010**

Pour l'année 2010, l'association EQUI'SOL s'est donné pour objectifs, conformément à sa mission de professionnalisation des acteurs du pôle de compétence dédié au commerce équitable :

- d'organiser 2 formations professionnalisantes sur le marketing et les stratégies d'organisations,
- d'animer 6 rencontres d'échanges sur les pratiques professionnelles,
- de mettre en place une bourse de compétences pour favoriser les temps partagés et sécuriser l'emploi de compétences spécifiques,
- de repérer et cartographier toutes les structures de commerce équitable de l'agglomération lyonnaise,
- de faire adhérer 20 structures.

**Budget prévisionnel 2010**

Dépenses 2010	Montant (en €)	Recettes 2010	Montant (en €)
coût salarial	112 000	ressources propres (adhésions et prestations)	18 000
frais de structure	11 000	fondation MACIF	10 000
investissements	15 000	région Rhône-Alpes (convention DERIC)	35 000
équipements divers	8 000	région Rhône-Alpes (investissement)	15 000
développement internet	2 000	Grenoble Alpes métropole	15 000
formation	4 500	Communauté urbaine de Lyon	10 000
tables rondes	4 500	ville de Grenoble	11 000
salons	3 000	ville de Lyon	7 500
communication	3 000	fonds européens (FEDER)	50 000
provisions pour imprévus (5 % budget des charges)	8 150		
<b>Total dépenses</b>	<b>171 150</b>	<b>Total recettes</b>	<b>171 500</b>

La Communauté urbaine attribue une subvention à l'association EQUI'SOL, pour la première fois dans le cadre de son pôle de compétences.

Pour rappel, la Communauté urbaine a subventionné l'association EQUI'SOL à hauteur de 40 000 € pour son salon du Commerce Equitable, au titre de l'année 2009. Bien que ce salon soit un salon grand public, les résultats en terme de fréquentation ont été modestes : 4 700 visiteurs et 190 exposants. Le salon n'a pas su attirer le public attendu.

Le format des salons du commerce équitable est confronté à la mutation de la filière, aussi une réflexion est engagé avec le réseau FAIR TRADE IN EUROPE pour restructurer les salons dédiés au commerce équitable. Les pistes envisagées consistent à ajuster l'événement aux publics sélectionnés en ciblant mieux les publics visés et à proposer plusieurs sections dans le cadre du salon 2011 auquel la Communauté urbaine sera associée : un événement grand public orienté "marché" pour la vente de produits régionaux et un événement professionnel qui reste à définir.

La professionnalisation des acteurs doit favoriser leur maturité économique et permettre, entre autres, une implication pertinente dans les événements dédiés à la filière du commerce équitable.

Il est proposé que la Communauté urbaine soutienne le pôle de compétences de l'association EQUI'SOL pour professionnaliser les acteurs du commerce équitable par l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'exercice 2010 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association EQUI'SOL pour son programme d'actions 2010 dans le cadre de son pôle de compétences afin de professionnaliser les acteurs du commerce équitable,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association EQUI'SOL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 1578, selon l'échéancier suivant :

- 8 000 € en 2010,
- 2 000 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**